ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 91223

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'enseignement français à l'étranger. Cet enseignement est à la croisée des chemins. Le Président de la République a souhaité dans sa lettre de mission adressée au ministre des affaires étrangères et européennes, l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Ce plan a donné lieu, depuis janvier 2008, à une large concertation entre les différents acteurs concernés, alors que les ressources du principal opérateur, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ne sont plus à la hauteur des enjeux. Un rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale a récemment établi une liste de propositions visant à améliorer le dispositif existant. Ce rapport suggère notamment de recalibrer la dotation budgétaire à due concurrence de la charge que représentent les transferts immobiliers opérés au profit de l'AEFE. Il lui demande de préciser les suites concrètes qu'il entend donner à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le rapport d'information de la mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances de l'Assemblée nationale, intitulé « Enseignement français à l'étranger : renforcer le réseau à coût constant » auquel le parlementaire se réfère a été publié en juillet 2010. Trois mois après sa parution, il est encore trop tôt pour que des décisions définitives aient été prises en matière de dotation, en particulier dans un contexte budgétaire très contraint. Cependant, il est utile de préciser que le budget nécessaire aux charges immobilières transférées est à l'aune de l'étendue du parc et de la vétusté d'une partie de ce dernier. La charge conséquente liée aux biens transférés sans compensation de l'État est, de plus, alourdie par la nécessaire extension de capacité en lien avec le dynamisme des effectifs du réseau. Actuellement, l'agence assume seule, grâce à ses fonds propres et aux ressources des établissements, une programmation ambitieuse et dynamique (202 MEUR, données sources budget DBM n° 2010). Cette programmation se concentre sur le parc des établissements à gestion directe (remis en dotation, biens propres de l'agence, ou bien de l'État) et plus minoritairement sur l'achat de terrain par l'agence pour mise à disposition contre loyer aux établissements conventionnés qui assument le coût du bâti. Au-delà de la programmation actuelle qui assure les rénovations lourdes et les constructions nouvelles, l'agence va devoir, à partir de 2012, intégrer à sa gestion des objectifs de maintenance lourde du patrimoine à travers la mise en place de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, demandé par France Domaine à l'agence comme à tous les opérateurs de l'État, et qui a été remis par l'agence à l'été 2010. Les différents scenarii actuels de ce SPSI pour l'agence envisagent une dépense allant de 141 MEUR à 333 MEUR étalés sur cinq ans. En cumulant les exigences de la programmation immobilière (200 MEUR) et des SPSI (200 MEUR dans l'hypothèse intermédiaire), 400 MEUR sont nécessaires, soit une moyenne de 80 MEUR par an.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE91223

Numéro de la question : 91223
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11260
Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 439